

MEDIALEX

KALYZ & CO

Annonce n° 2162
Type Constitution de société
Parution web 13/05/2026
Parution print 13/05/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260513.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 avril 2026, à DZAOUZDI.

Dénomination : KALYZ & CO.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 104 RUE DE LA VIGIE, 97615 Dzaoudzi.

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : L'exploitation de tous établissements de restauration sur place, de cafétéria, de brasserie, de salon de thé, de snack, de bar à thème, ainsi que la préparation, la vente et le service de tous produits alimentaires et boissons, à consommer sur place ou à emporter.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Cession d'actions et agrément : Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire.

La faculté d'agrément s'étend à tous les associés de la Société.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur EL Hadji ABDALLAH DJAHA bp 104 rue de la vigie 97610 Dzaoudzi.

La société sera immatriculée au RCS de
Mamoudzou.

Pour avis.